



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-065

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Absents : **3**

Pouvoir : **5**

Pour : **21**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **12 Juin 2023**

Date d'affichage : **22 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, à dix-sept heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Jean-Baptiste MAZZACAMI, Antoine PELLEGRINETTI, Madeleine GUGLIELMI, Patrick NANNI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Jean-Luc GIOCANTI, Noël Dominique LIVRELLI, François CHIARASINI, Paul MAZZACAMI, Dominique VINCENTI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Marie-France ORSONI, Thérèse MALU, Gabrielle FOLACCI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI,

Absents représentés : Pierre François BELLINI (par. M.F. ORSONI); Félix BRUSCHI (par A. OTTAVI); Ange-Marie GAMBARELLI (par M. GUGLIELMI); Jean-Baptiste GIFFON (par N. D. LIVRELLI); Pierre POLI (par T. MALU)

OBJET : AUTORISATION DE DEPLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PREPARATION D'UN PROJET DE COOPERATION LEADER (TURIN).

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre du programme Leader (notamment du projet Tramandà) et des échanges en vue de mener de futures coopérations transnationales un déplacement en Italie était programmé du 14 au 16 juin 2023.

Le voyage d'étude, conçu dans le cadre du projet Tramandà, a pour objectif d'explorer et d'intégrer les pratiques exemplaires en matière de savoir-faire local, essentiellement dans le secteur de l'arboriculture.

Ce voyage est aussi une opportunité pour engager un dialogue avec les Groupes d'Actions Locales du Piémont afin de jeter les bases d'une coopération entre nos territoires.

Le groupe participant à ce voyage est composé de trois personnes :

M. Achille Martinetti.

M. Jean-Luc d'Ornano, expert castanéicole associé.

M. Derek Leonetti, Animateur gestionnaire Leader Pays d'Ajaccio.

Au cours de ce séjour en Italie, la délégation sera accueillie par Madame Maria Gabriella Mellano, Docteur en Sciences Biologiques et PhD en Arboriculture & Environnement, du département des Sciences Agricoles, Forestières et Alimentaires de l'Université de Turin.

Le coût du voyage s'élève à 1567,67 euros pour deux nuits, du 14 juin 2023 au 16 juin 2023 (hors remboursement des frais restants aux participants : restauration, carburant, ect.).



Aussi, le Président propose d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement des membres de la délégation représentant la communauté de communes.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2023,

- **AUTORISE** le déplacement et la prise en charge des frais afférents sur présentation des justificatifs réglementaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécourse citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr